



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-104852>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 24-104852

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNAUTE DE COMMUNES ILE DE RE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24170045900043

Ville : Saint martin de re

Code postal : 17410

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : Communauté de communes ile de Ré

Département(s) de publication : 17

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_YC3H7kMHAM

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Communauté de communes ile de Ré

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Se référer aux conditions énoncées dans le document " Règlement de consultation".
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Se référer aux conditions énoncées dans le document " Règlement de consultation".
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Se référer aux conditions énoncées dans le document " Règlement de consultation".

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 21/10/2024 à 11:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Établissement public de coopération intercommunale

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance des matériels et systèmes de vérification incendie de la Communauté de communes de l'île de Ré et de la société publique locale Destination île de Ré

Code CPV principal - Descripteur principal : 71315400

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre consiste en la maintenance des matériels et systèmes de vérification incendie du patrimoine de la Communauté de communes de l'île de Ré (Cdc) et de la société Publique Locale (SPL) « Destination Ile de Ré » conformément à la réglementation en vigueur.

Lieu principal d'exécution du marché : Ile de Ré (17)

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal administratif de Poitiers 15 rue de BLOSSAC - BP 541- 86020 POITIERS CEDEX E-mail: greffe.ta-poitiers@juradm.fr - Tél: 05 49 60 79 19 - Fax: 05 49 60 68 09 URL: <http://poitiers.tribunal-administratif.fr> Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Greffe du Tribunal administratif de Poitiers 15 rue de BLOSSAC - BP 541 - 86020 POITIERS CEDEX E-mail: greffe.ta-poitiers@juradm.fr - Tél: 05 49 60 79 19 - Fax: 05 49 60 68 09 URL: <http://poitiers.tribunal-administratif.fr> Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le candidat peut aussi saisir le Tribunal administratif de Poitiers par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/09/2024